

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2018

---

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« de passagers et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il revient au Parlement, représentant des Français, de contrôler les dispositions relatives à l'entrée de personnes étrangères en France.